



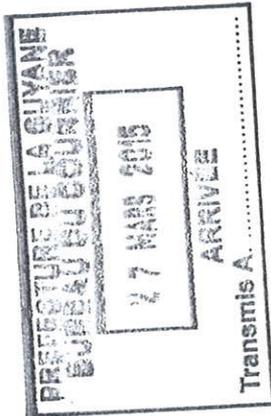
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015**

**DATE DE
CONVOCACTION**

12 mars 2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
ABSENTS : 04
QUORUM : 10
PROCURATIONS : 02



**DELIBERATION N°02/MT/2015
Approbation du Compte Administratif 2014**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT MARS À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE-SIDIBE**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS :

M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire. Au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 1^{er} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Joseph Michel FEVRY**.
Monsieur **Thierry MARIE CLAIRE** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.

Délibération n°02/MT/2015
Approbation du Compte Administratif 2014

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

27 MARS 2015

ARRIVÉE

Transmis A.....

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

COMpte ADMINISTRATIF 2014			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	1 854 833,95 €	3 477 297,42 €	5 332 131,37 €
Recettes	2 289 290,83 €	3 286 314,29 €	5 575 605,12 €
Résultat de l'exercice 2014	434 456,88 €	- 190 983,13 €	243 473,75 €
Résultat de clôture 2013	903 376,36 €	1 180 591,83 €	2 083 968,19 €
Résultat de clôture 2014	1 337 833,24 €	989 608,70 €	2 327 441,94 €

Il fait donc apparaître à la clôture de l'exercice 2014, un excédent global de **2 327 441,94 €**, augmentant ainsi de 243 473,75 € le résultat de clôture déjà excédentaire de l'exercice 2013 (qui était de 2 083 968,19 €).

Cet excédent se répartit de la façon suivante :

- ✓ **En section de fonctionnement** : un excédent de 989 608,70 € (en baisse de 16 % par rapport à 2014) ;
- ✓ **En section d'investissement** : un excédent de 1 337 833,24 € (en hausse de 48 % par rapport à 2013). Cela s'explique notamment par les demandes d'avance sur des subventions avant le démarrage des travaux et sur des relances sur des subventions non recouvrées.

Le Compte Administratif 2014 présente un volume de **dépenses** de **5 332 131,37 €** pour un volume de **recettes** de **5 575 605,12 €** (dont 1 180 591,83 € émanent de l'excédent de fonctionnement reporté de 2013 et 903 376,36 € proviennent de l'excédent du solde d'exécution reporté de la section d'investissement de 2013).

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement représentent un total de **3 409 624,93 €**.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **Charges à caractère général** : **862 084,90 €** (25% des dépenses totales de fonctionnement). En diminution de 1 % par rapport en 2013 (26%).
- **Charges de personnel** : **2 302 998,68 €** (67%)

Toutefois, après la prise en compte des atténuations de charges d'un total de 114 197,47 € (pour le remboursement de la CDC au titre des prestations familiales et de l'Agence de Services de Paiements pour le remboursement des contrats uniques d'insertion), **les charges de personnel représentent en définitive 2 188 801,21 € soit 64 % des dépenses totales de fonctionnement.**

- **Autres charges de gestion courante** : 137 153,96 € (4 %)

Elles sont constituées essentiellement par l'indemnité des élus, la participation au service d'incendie et de secours (SDIS). Ces dépenses se sont stabilisées comme en 2013 (3%).

- **Charges financières** : 107 387,39 € (3 %)

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement reporté de 2013 de 1 180 591,83 €) représentent un total de **3 286 314,29 €**, soit une diminution d'environ 8 % par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci s'explique notamment par la baisse des taxes liées à l'impôt et la baisse des dotations de l'Etat (2 %). De même, pour rappel, lors de l'exercice 2013, il y avait une régularisation des recettes non perçues sur les exercices antérieurs concernant le remboursement des prestations familiales. Ces remboursements sont en diminution de 71 % en 2014.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- **Les atténuations de charges** : 114 197,47 € (3 %) *Elles sont dues au remboursement de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour les prestations familiales) et de l'Agence de Services de Paiements (pour les contrats uniques d'insertion).*
- **Les produits des services** : 18 302,86 € (1 %)
- **Les impôts et taxes** : 2 171 271,89 € (66 %)

En diminution de 2 % par rapport à 2013.
- **Les dotations et participations** : 872 251,58 € (27 %)

Il faut souligner le gel de la DGF en 2014.
- **Les autres produits de gestion courante** : 42 618,00 € (1 %)
- **Les produits exceptionnels** : 67 672,49 € (2 %)

Il s'agit du produit de ventes de terrains pour lesquels la municipalité avait délibéré.

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement d'un total de **1 854 833,95 €** sont en augmentation de 120 % par rapport à 2012 et se répartissent de la façon suivante :

- **Remboursement d'emprunts** : 199 771,45 € (11 %)

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.
- **Les immobilisations incorporelles** : 15 860,60 € (1 %)

Il s'agit des études préalables au lancement de travaux.
- **Les immobilisations corporelles** : 78 314,88 € (4 %)

Elles comprennent le mobilier, le matériel de transport, le matériel informatique, etc.
- **Les immobilisations en-cours** : 1 560 887,02 € (84 %)

Elles comprennent notamment les travaux d'aménagement des berges, la réfection des pistes.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunts, sont en augmentation d'environ 126 % par rapport à 2013, en raison de la politique soutenue d'investissement menée en 2014. Pour rappel ces investissements représentaient une augmentation de 134 % en 2013 par rapport à 2012.

Les recettes d'investissement d'un total de **2 221 618,34 €** se répartissent de la façon suivante :

- **Fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 194 587,07 € (9 %).**

En lien avec les dépenses d'investissement de l'exercice précédent (2013). Elles ont augmenté de 5 points par rapport à 2013.

- **Subventions d'investissement : 2 027 031,27 (91 %)**

Elles se maintiennent par rapport à 2013. Il s'agit des subventions qui émanent de l'Etat, de la Région, du Département, du CNES et des préfinancements de l'A.F.D.

Elles se répartissent ainsi :

Financeurs	Subventions versées	Affectations
Etat	875 522,93 €	Berges de Montsinéry (319 248,70 €) ; Base nautique (146 000,00 €) ; Restauration Mairie de MT (47 183,76 €) ; FIRT (363 090,47 €)
Conseil Régional	588 718,94 €	Ponton flottant Terre rouge (8 850,00 €) ; Berges de Montsinéry (47 307,24 €) ; Plateau sportif (25 500,00 €) ; Piste Quesnel Est (15 000,00 €) ; Ecomusée sites mémoriels (25 500,00 €) ; Terrain de jeux Château d'eau (55 000,00 €) ; Etude scientifique de la culture marine (7 200,00 €) ; Réhabilitation du CIAPN (243 000,00 €) ; FRDE (161 361,70 €)
Conseil Général	38 092,63 €	Piste de Risquetout ouest (18 092,63 €) ; Amendes de police et gendarmerie (20 000,00 €)
CNES	299 447,43 €	Piste de Risquetout ouest (91 547,52 €) ; Berges de Montsinéry (32 654,91 €) ; Dotation CNES 2014 (15 245 €) ; Base nautique (160 000 €)
Agence Française de Développement (AFD)	225 249,34 €	Préfinancement FEADER Risquetout ouest (225 249,34 €)
TOTAL	2 027 031,27 €	

Il est à noter que les Restes à réaliser (RAR) 2014 de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 en crédits de report au Budget primitif 2015 (CRBP) sont de **2 689 467,00 €** en dépenses et de **3 041 725,00 €** en recettes.

Soit un solde positif de 352 258,00 €.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Reporter les restes à réaliser de l'exercice 2014 de la section d'investissement sur l'exercice 2015 en crédits de report au Budget Primitif 2015 de la manière suivante :
 - En dépenses d'investissement : **2 689 467,00 €.**
 - En recettes d'investissement : **3 041 725,00 €.**
- Approuver le Compte Administratif 2014.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°02/MT/2015 relatif à l'approbation du Compte Administratif 2014 de la Commune ;

Vu la nomination de Monsieur Patrick LABEAU, Premier Adjoint, comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2014 ;

Après avoir entendu les explications et délibéré suite à la sortie de Monsieur le Maire de la salle du Conseil Municipal ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **AUTORISE** le report des restes à réaliser de l'exercice 2014 de la section d'investissement sur l'exercice 2015 en crédits de report au Budget Primitif 2015 de la manière suivante :

- En dépenses d'investissement : **2 689 467,00 €.**
- En recettes d'investissement : **3 041 725,00 €.**

Article 2 : **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 ainsi présenté :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	1 854 833,95 €	3 477 297,42 €	5 332 131,37 €
Recettes	2 289 290,83 €	3 286 314,29 €	5 575 605,12 €
Résultat de l'exercice 2014	434 456,88 €	- 190 983,13 €	243 473,75 €
Résultat de clôture 2013	903 376,36 €	1 180 591,83 €	2 083 968,19 €
Résultat de clôture 2014	1 337 833,24 €	989 608,70 €	2 327 441,94 €

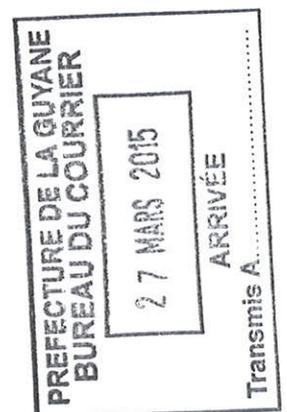
ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

POUR	14	dont procuration(s)	02
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	02	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le :

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CAYENNE AMANDIERS

N° CODIQUE 102002

Date d'édition : 09/03/2015

IDENTIFIANT BUDGET 20300

N° de SIRET 21973313600010

COMMUNE DE MONTSINERY-TONNEGRA
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2014

PRÉSENTÉ À

M le directeur régional des finances publiques

M Guy OTTIN

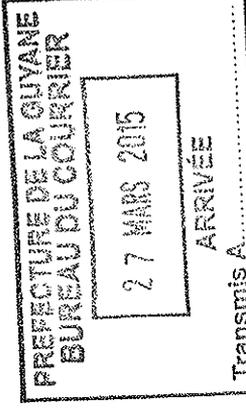
PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Marie-Laure CHATAIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 02/01/2015 AU 09/03/2015

DU 01/01/2014 AU 01/01/2015



EXECUTION BUDGETAIRE

20300 – COMMUNE DE MONTSINERY – TONNEGRAND
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 385 468,36	4 338 580,94	10 724 049,30
Titres de recettes émis (b)	2 289 290,83	3 286 314,29	5 575 605,12
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 289 290,83	3 286 314,29	5 575 605,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 385 468,36	4 338 580,94	10 724 049,30
Mandats émis (f)	1 854 833,95	3 483 337,42	5 338 171,37
Annulations de mandats (g)	0,00	6 040,00	6 040,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 854 833,95	3 477 297,42	5 332 131,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	434 456,88		243 473,75
(h - d) Déficit		190 983,13	

20300 - COMMUNE DE MONTSINERY-TONNEGRAND

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	903 376,36	0,00	434 456,88	0,00	1 337 833,24
Fonctionnement	1 180 591,83	0,00	-190 983,13	0,00	989 608,70
TOTAL I	2 083 968,19	0,00	243 473,75	0,00	2 327 441,94
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 083 968,19	0,00	243 473,75	0,00	2 327 441,94



20300 COMMUNE DE MONTSINERY-TONNEGRAND

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses présentats.



A CAYENNE

, le 10/3/15

Par Procuration du Directeur des Finances Publiques
Le Directeur du Pôle de Gestion Publique

Guy VAISSIERE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMMUNE DE MONTSINERY-TONNEGRAND pendant l'année 2014 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

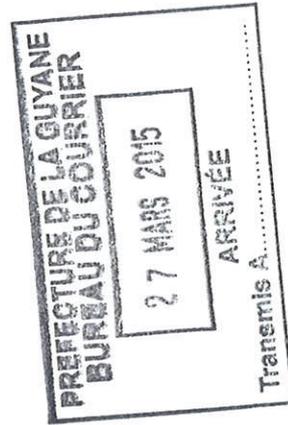
A Cayenne

, le 17/3/2015

Le Trésorier,

Guy OTTIN

Vu par Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la Commune de Montsinery-Tonnégrande, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 18/03/2015 par l'organe délibérant.



A Montsinery-Tonnégrande, le 18/03/2015



Patrick LECANTE

Maire de la Commune de Montsinery-Tonnégrande